

**MUNICIPALITÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 6 mai 2024 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre

Sont présents : Guylaine Marin, conseillère; Marie-Laure Rioux, conseillère; Valérie Bertrand, conseillère; Rémy-Richard Leclerc, conseiller, formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier

Sont absents : Philippe Achaintre, conseiller, et Marc-André Dinel, conseiller.

Réal Dulmaine agit comme greffier-trésorier adjoint de cette séance vu l'absence de Louis Huppé, directeur-général et greffier-trésorier par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. RÉOLUTION POUR NOMMER UNE PERSONNE POUR AGIR COMME GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT POUR CETTE SÉANCE
3. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR
4. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2024
5. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES
6. DÉPÔT DES ENGAGEMENTS
7. RÉOLUTION POUR LE FINANCEMENT DE LA FÊTE NATIONALE
8. RÉOLUTION POUR LA FERMETURE DE LA CÔTE À LÉO À LA CIRCULATION DES VÉHICULES MOTEURS
9. RÉOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE DASMINE MATIEDJE AU POSTE DE DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
10. RÉOLUTION POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉROS 12-2023-1
11. RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
12. VARIA : INFOS SUR LE PROJET EAU POTABLE
INFOS SUR LA RECEPTION D'UN MONTANT DE LA TECQ
DOSSIER DU 8 RANG PINCE-FARINE
LA FABRIQUE VEUT LOUER LE LOCAL DES 50+
INFOS, MAIRE/LUCAS FOURNIER
RELANCE DES 50+
13. PÉRIODES DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-05-79

2. RÉOLUTION POUR NOMMER UNE PERSONNE POUR AGIR COMME GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT POUR CETTE SÉANCE

Le maire Yves Sohier propose de nommer Réal Dulmaine pour agir comme greffier-trésorier adjoint par appel conférence pour cette séance vu l'absence de Louis Huppé, directeur général et greffier trésorier par intérim. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-80

3. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-81

3. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-82

4. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 47 814.60 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. DÉPÔT DES ENGAGEMENTS

La liste des engagements préparée par le directeur général et greffier-trésorier pour la période du 1^{er} mars 2024 au 31 mars totalisant la somme de 10 017.38 \$ est déposée. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil.

2024-05-83

6. RÉOLUTION POUR LE FINANCEMENT DE LA FÊTE NATIONALE

Attendu que la Fête Nationale a toujours été un évènement rassembleur pour la population de La Martre;

Attendu que le maire a reçu une confirmation verbale de la Société nationale de la Gaspésie à l'effet que la Municipalité recevra une subvention de 1 000 \$ pour l'organisation de la Fête Nationale 2024;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin :

- . de prévoir une somme de 1 000 \$ pour l'organisation de la Fête Nationale 2024 et d'amender les postes de revenus et de dépenses concernés d'une somme de 1 000 \$;
- . de ratifier la demande de subvention déposée auprès de la Société nationale de la Gaspésie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-84

7. RÉOLUTION POUR LA FERMETURE DE LA CÔTE À LÉO À LA CIRCULATION DES VÉHICULES MOTEURS

Attendu que la portion de la rue Dion, appelé communément la Côte à Léo se détériore rapidement avec le passage des véhicules moteurs;

Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc de fermer à toute circulation de véhicules moteurs la côte à Léo et d'y mettre un panneau à vos risques pour toutes personnes voulant l'utiliser, le temps qu'elle devienne une allée piétonnière, pour une question de sécurité et pour éviter de possibles poursuites contre la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-85

8. RÉOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE DASMINE MATIEDJE AU POSTE DE DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Attendu que Louis Huppé, directeur général et greffier-trésorier par intérim, avait informé le Conseil qu'il désirait quitter son poste;

Attendu les deux entrevues tenues avec Dasmine Matiedje;

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin :

- . d'embaucher, à compter du 13 mai 2024, Dasmine Matiedje à titre de directrice générale et greffière-trésorière au salaire annuel de 41 600 \$ pour 32 heures de travail par semaine du lundi au jeudi avec une période de probation de 6 mois débutant au premier jour de travail;
- . que Louis Huppé demeure à l'emploi de la Municipalité jusqu'au 31 mai 2024 pour aider la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière dans ses tâches à raison d'environ 10 heures par semaine au taux horaire de 20 \$ et par la suite sur demande de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-86

9. RÉOLUTION POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 12-2023-1

Attendu que le règlement d'emprunt numéro 12-2023-1 a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 25 avril 2024 et est entré en vigueur le 29 avril 2024;

Attendu que le montant à financer est de 15 643 \$;

Attendu l'offre de financement reçue de la Caisse de la Haute Gaspésie;

Il est proposé par le conseiller Rémy-Richard Leclerc :

- . d'accepter l'offre de financement de la Caisse de la Haute Gaspésie pour financer le règlement d'emprunt numéro 12-2023-1 au montant de 15 643 \$ pour un terme de 5 ans au taux d'intérêts annuel de 6.89 % à capitalisation semestrielle pour chacune des échéances et que le montant des intérêts payables soit calculé une fois l'an et soit exigé en deux paiements égaux tous les six mois;
- . que les billets soient datés du 21 mai 2024;
- . que les remboursements en capital soient les suivants :
 - Année 1 – 2 700 \$
 - Année 2 – 2 900 \$

- Année 3 – 3 100 \$
- Année 4 – 3 300 \$
- Année 5 – 3 643 \$

. d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à intervenir avec la Caisse de la Haute Gaspésie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-87

10. RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Attendu le mandat de 100 heures accordé à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en vertu de la résolution numéro 2024-02-44 pour l'accompagnement de la direction générale pour du coaching personnalisé;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2024;

Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand de prolonger le mandat de la FQM pour accompagner la direction générale dans la gestion des dossiers municipaux jusqu'à concurrence de 110 heures au lieu de 100 heures. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

Le maire informe les citoyens présents sur les sujets suivants :

- . projet d'eau potable;
- . réception d'un montant de la TECQ
- . location possible du local des 50+ à la Fabrique pour des messes
- . Complexe thanatologique Lucas Fournier – possibilité de location d'un local
- . relance des 50+

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- . date de dépôt du rapport financier 2020;
- . conduite d'aqueduc qui gèle – trouver une solution pour l'an prochain vu que le nouveau réseau ne sera pas fonctionnel;
- . coût en archéologie pour le nouveau projet d'aqueduc;
- . consultation des plans pour le nouveau projet d'aqueduc;
- . côte du Mont Martre – prévoir installer des cônes pour la sécurité;
- . coût en électricité du bâtiment abritant l'hôtel de ville.

2024-05-88

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Guylaine Marin que la présente séance soit levée à 19 h 46. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Louis Huppé
Directeur général et greffier-trésorier
par intérim

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire